

# COMMISSION D'ORGANISATION DES CHAMPIONNATS SENIORS & JEUNES

Réunion du Mardi 24 Septembre 2019

**Présents** : Mme POLICON Marie Thérèse, MM. LEFEUVRE Louis, SUSSET Frédéric, D'EXPORT Jonathan, SAMBA Aubin, OUACHOUACH Mohammed.

## AVIS A TOUS LES CLUBS

### **Rappel Article 23.6 du RSG du District**

**23.6** - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassement pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### **Rappel Article 10.3 du RSG du District**

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### **Rappel : Extrait Annexe Financier du District**

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : **100.00 euros**

\*\*\*\*\*

La commission informe l'ensemble des clubs qu'aucune dérogation pour des motifs administratifs ne sera acceptée.

A cet effet, elle rappelle à nouveau la possibilité de disputer les rencontres même en l'absence de licence oubliée (mais bien enregistrée et qualifiée) **uniquement en présentant une PIECE D'IDENTITE, ainsi qu'un CERTIFICAT MEDICAL.**

**Les dérogations d'horaire pour la Saison 2019/2020 sont accordées à l'exclusion de la dernière journée du Championnat, sauf pour les dérogations annuelles accordées en début de Saison.**

UTILISER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE MATCH :

<http://districtvaldemarne.fff.fr/common/ressources/394569.pdf>

## SENIORS

### N° 21545740 - VIKING CLUB PARIS / US VILLENEUVE ABLON du 22/09/19- Seniors D3.B

Courriel de l'équipe VIKING CLUB PARIS du 18 septembre 2019.

**La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de Viking CP.**

### N°21838982 - ULTRA MARINE / FC MAROLLES du 22/09/19 – Seniors D4.B

Courriel de l'équipe FC MAROLLES du 20 septembre 2019.

**La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de FC Marolles.**

### N° 21838893 - CSA KREMLIN BICETRE / AS RENAISSANCE du 22/09/19 - Senior D4. A

Courriel du Kremlin Bicêtre CS du 23/09/19

**La commission demande la feuille de match.**

## U20

### Courriel de FC Sucy du 23/09/19 - U20 ESPOIRS 1

Ce club joue **ses rencontres à domicile à 15h00**. Avis aux clubs concernés.

### Courriel de ASF LE PERREUX - U20 ESPOIRS 1

Ce club joue **ses rencontres à domicile à 15h00 Stade Léo Lagrange à LE PERREUX**. Avis aux clubs concernés.

### Courriel de VITRY ES - U20 ESPOIRS 1

Demande de dérogation pour jouer à 11h30.

**La Commission ne donne pas son accord, sauf si accord du club adverse (demande Via Footclub).**

## U18

### N°21550666 - AAS FRESNES / FC SAINT MANDE du 22/09/19 - U18 D2.B

Courriel d'AAS FRESNES du 20 septembre 2019

**La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé d' AAS FRESNES**

### N°21551261 - FC BRY / COSM ARCUEIL du 22/09/19 – U18D3.A

Courriel FC BRY du 20 septembre 2019.

**La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de FC BRY.**

### N° 21551444 - ES CAUDACIENNE / BOISSY FC du 22/09/19 - U18 D3.C

Courriel d'ES CAUDACIENNE du 19 septembre 2019.

**La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé d'ES CAUDACIENNE.**

### N°21551263 – FR LE PERREUX 2 / MAISONS ALFORT FC 2 du 22/09/19 - U18D3

Courriel de Fr le Perreux du 20/09/19.

**La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé du club de FR le Perreux.**

### Mail de US ALFORTVILLE du 19/09/19- U18 D3.B

Ce club joue ses rencontres à **domicile à 13h30 – PARC DES Sports de Choisy le Roi – plaine Nord – Terrain N°1.**

## U16

### Mail d'AAS FRESNES du 22/09/19 U16 D4

La commission enregistre **le forfait général d'AAS FRESNES**.

Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

### N°21550201 – CHAMPIGNY FC 2 / IVRY FOOT US 3 du 22/09/19 – U16 D3.C

Courriel du FC Champigny du 18/09/19.

**La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé du club de Champigny FC.**

### N° 21550111 - US ALFORTVILLE / FC BOISSY 2 du 22 /09/2019 – U16 D3.B

Courriel de FC BOISSY 2 du 19 septembre 2019

**La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de FC BOISSY 2.**

### N° 21550197 - COSM ARCUEIL / AS VAL DE FONTENAY du 22/09/2019 – U16 D3.C

Courriel de COSM ARCUEIL du 20 septembre 2019.

**La commission enregistre le 1er forfait avisé de COM Arcueil.**

### N° 21493199 - CO CACHAN / FC CHAMPIGNY du 22/09/2019 – U16 D1

Courriel de FC CHAMPIGNY 94 du 18 Septembre 2019.

**La commission enregistre le 1er forfait avisé de FC CHAMPIGNY 94.**

### N° 21550019 - VGA SAINT MAUR US / AVS ORLY du 22/09/2019 – U16 D3.A

Lecture de la feuille de match.

**La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de VGA SAINT MAUR US 3.**

### N° 21837924 - MINIS – MAXIS / CSA KREMLIN BICETRE DU 29/09/19 - U16 A - D4.A

Mail des MINIS AND MAXIS et du Parc du Tremblay du 24/09/19

**Attention !! Cette rencontre est maintenue au 29 septembre à 13h au Parc du Tremblay.**

Merci de prévenir vos adversaires.

### Mail d'US ALFORTVILLE du 19/09/19 - U16 D3.B-

Ce club joue **ses rencontres à domicile à 13h30 – Parc des Sports de Choisy le Roi – Plaine Nord – Terrain N°1.**

## U14

### Mail de GENTILLY AC du 19 septembre 2019 - U14 D3.A

**La commission enregistre le forfait général de GENTILLY AC.**

Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

### Mail de US LUSITANOS ST MAUR du 23 septembre 2019 - U14 D4.C

**La commission enregistre le forfait général d'US LUSITANOS ST MAUR.**

Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

### Mail de FC SUCY du 24 septembre 2019 - U14 D5

**La commission enregistre le forfait général de FC SUCY.**

Par conséquent une amende de 102 euros est appliquée du fait de l'annulation de l'engagement après parution du calendrier (annexe financier). Avis aux clubs concernés.

**Courriel de l' US ALFORTVILLE - U14 D4**

Ce club joue *ses rencontres à domicile à 13h30 – Parc des Sports de Choisy le Roi –Plaine Nord terrain N°2.*

**N° 21592394 - RC PARIS 10/US ORMESSON du 22/09/19 – U14 D3.C**

Courriel de RC PARIS 10 du 19 septembre.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de RC PARIS 10.*

**N° 21592392 - FC GOBELINS / ASF LE PERREUX 2 du 22/09/19 – U14 D3.C**

Courriel d'ASF LE PERREUX du 20 septembre 2019.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé d'ASF Le PERREUX 2.*

**N° 21592214 - FC BOISSY / VALENTON du 22/09/19 – U14 D3.A**

Courriel de FC BOISSY du 19 septembre 2019.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de FC BOISSY.*

**N°21592480 - ES CAUDACIENNE / BONNEUIL CSM 2 du 22/09/2019 - U14 D.A**

Courriel ES CAUDACIENNE du 19 septembre 2019.

*La commission enregistre le premier forfait avisé d'ES CAUDACIENNE.*

**N° 21592304 - FC CHAMPIGNY / FC CHENNEVIERES du 21/09/2019 - U14 D3.B**

Courriel de FC CHAMPIGNY du 23/09/19.

*La commission demande la feuille de match.*

**N°21592210- MAISONS ALFORT FC 2 / FRESNES AAS 2 du 21/09/19 - U14 D4.2**

Courriel de FRESNES AAS du 20/09/19.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de FRESNES AAS.*

**N°21592122- FRESNES AAS / IVRY FOOT US du 21/09/19 - U14 D2**

Courriel de FRESNES AAS du 20/09/09.

*La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait avisé de FRESNES AAS.*

**ANCIENS**

**N°21548537-CAMILLIENNE SP 11 / RUNGIS US 12 du 22/09/19 –Anciens D1**

Mail des deux clubs du 21&24/09/19.

*La Commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait de RUNGIS US.*

**CDM**

**Mail de PARTENAIRE AC du 20/09/19 – CDM**

Club est en inactivité pour cette saison.

**FEMINIENS**

**Intégration des équipes de**

- LA CAMILLIENNE
- PRODIJE EDUC

Un nouveau calendrier a été établi avec un début des rencontres le samedi 28 septembre 2019.  
Compte-tenu du nombre important de rencontres à disputer, aucun report ne sera accepté (hors rencontres de Coupe de France )  
En cas de terrain indisponible ou impraticable, le club recevant devra trouver un terrain de repli ou inverser la rencontre.

**Matches du 5 octobre 2019 remis au samedi 2 novembre 2019 en raison du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe de France**

-22048116 = FC CHAMPIGNY / FC GOBELINS

-22048119 = US VILLENEUVE ABLON / PRODIJE EDUC

**TOUTES CATEGORIES**

**-Rappel-**

- En aucun cas un licencié des équipes anciens D1/D2/D3/D4 ne peut être arbitre et joueur sur le même match, il faut choisir
- Afin d'éviter toute confusion les dirigeants, les remplaçants ainsi que le coach doivent porter des chasubles aux couleurs différentes des maillots de leur équipes
- Les enfants sont aussi interdits sur les bancs de touche comme toutes personnes non inscrites sur la feuille du match
- Les clubs en présence doivent mettre chacun à la disposition des arbitres avant chaque rencontre un délégué aux arbitres avec brassard (L'entraîneur est exclu de cette fonction).
- Les clubs sont tenus de disputer leurs matchs officiels sous les couleurs identifiées sur le site de la FFF et de ses organes déconcentrés.

**Courrier du Parc du Tremblay du 19/09/19**

La commission prend note de la *ré-ouverture des installations sportives, ainsi que les vestiaires le samedi 28/09/2019.*

**Courrier de la Mairie de VILLENEUVE ST GEORGES du 19/08/19**

Le stade de Nelson Mandela est indisponible pour le début de la saison.

Lorsque les rencontres auront été programmées, *les clubs pourront demander une inversion de leur match après accord de leur adversaire (via footclub) ou trouver un terrain de repli.*

**Courrier du CA VITRY du 17/09/19**

Les Stades « Roger Couderc » et « Georges Gosnat » à Vitry/Seine sont indisponibles, *pour statuer la commission souhaiterait avoir le listing des rencontres susceptibles de se dérouler sur ces terrains.*

**Courrier de la Ville de VITRY/SEINE**

Travaux du Stade Gosnat, indisponible jusqu'au 04/10/19.

*Avis aux clubs, merci d'inverser vos rencontres ou trouver un terrain de repli.*